

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
D'INDRE-&-LOIRE

Mairie de **CHINON**

Envoyé en préfecture le 15/02/2023

Reçu en préfecture le 15/02/2023

Publié le 15/02/2023

ID : 037-213700727-20230213-DCM_2023_002-DE



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

2023-002

SEANCE DU **MARDI 7 FÉVRIER 2023**

Le mardi 7 février 2023, à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le mercredi 1^{er} février 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 26
Nombre de Membres présents : 23	Vote Contre : 0
Pouvoirs : 3	Abstention : 0
	Non votant : 0

PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Anne LUMEAU, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Marc PLOUZEAU, Olga MARTINEAU, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Laurent BAUMEL, Fabrice MASSON, Eric FLEUREAUX, Yoanna DESROCHES, Frédéric DAVIET.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Jean-Jacques BILLARD À Jean-Marc NARDI, Arnaud Nicolas PLANCHON À Hélène BERGER, Lucile VUILLERMOZ À Laurent BAUMEL.

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Jean-Jacques BILLARD, Jean-Christophe PELLETIER, Magali DEVAUD, Hélène BELLUT, Arnaud Nicolas PLANCHON, Lucile VUILLERMOZ.

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrick GOUPIL

Partenariat avec l'ADGE pour l'évènement 2023 Centième anniversaire de la mort de Gustave Eiffel

L'année 2023 marque les 100 ans de la mort de Gustave Eiffel. À ce titre L'ADGE (Association des Descendants de Gustave Eiffel) porte l'évènement : *2023 Centième anniversaire de la mort de Gustave Eiffel.*

Cette manifestation, à l'échelle nationale et internationale, prendra la forme d'une succession de temps forts dans des villes prestigieuses telles que Paris, Bordeaux, Nice, Dijon, Toulouse, Montpellier, Porto, Budapest....

Notre commune possédant un patrimoine Eiffel, a été sélectionnée par l'ADGE pour s'inscrire dans cet évènement.

L'ADGE accompagnera la Ville de Chinon par la mise à disposition d'une exposition extérieure, d'un système d'expérience immersive, d'une mise en lumière ponctuelle du pont EIFFEL et l'organisation de conférences.

La Ville de Chinon organisera plusieurs temps forts tout au long de l'année dont un évènement culturel et artistique les 12, 13 et 14 août 2023 sur les Promenades des Docteurs Mattraits.

Pour ce faire la collectivité fléchera, pour l'année 2023, une partie de sa programmation artistique et les budgets idoines autour de cette thématique.

L'inscription de la commune à cet évènement a pour ambition de valoriser notre patrimoine et, au-delà, de participer au rayonnement de notre Ville. Vu l'échelle du projet, ADGE négocie dès à présent des reportages et diffusions radios (France télévision, Radio France ...). Plus de 80 interviews réalisées à la demande de Radio France Internationale et avec le concours de l'ADGE, seront diffusées à travers le monde.

L'année Gustave Eiffel 2023, dont le lancement est prévu à Paris le 15 février 2023, est inscrite, par l'Institut Français, « Célébration officielle nationale ». Le centième anniversaire de la mort de Gustave Eiffel bénéficie de la labélisation UNESCO.

Considérant que le programme d'actions ci-avant présenté participe à la politique d'attractivité de notre territoire, il est proposé de contractualiser le partenariat entre l'ADGE et la Ville de CHINON pour la réalisation de l'année Eiffel. L'objet de la convention est de fixer les obligations réciproques des parties et d'encadrer les modalités administratives, financières et contractuelles du partenariat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

- INSCRIT la Ville de Chinon dans le projet 2023 Centième anniversaire de la mort de Gustave Eiffel ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur MAUCORT, Adjoint délégué, à signer les éventuelles conventions à venir.

Fait à CHINON, le 13 février 2023

Pour extrait conforme,
Le Maire,



pour la Maire
et par son délégué
Eric Maurat

Jean-Luc DUPONT

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 15/02/2023

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage